

Royale Entente Sportive Templiers-Nandrin U.R.B.S.F.A #00392

L'Essentiel du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).

Document à remettre après lecture et signature au Correspondant Qualifié du Club

ROI: Document disponible au secrétariat ou en ligne () reprenant les droits et obligations des membres et adhérents du Club R.E.S. Templiers Nandrin (URBSFA #00392). Les membres et adhérents sont sensés en avoir pris connaissance et s'y conformer.

Comportement général.

1. Avoir un comportement sur et en dehors du terrain respectueux de l'image du club et en conformité avec l'esprit du jeu (voir aussi charte du FAIR-PLAY).
2. Respecter les règles élémentaires de politesse vis-à-vis de toute personne côtoyée dans le cadre des activités du club.
3. Respecter l'autre, qu'il soit adversaire, partenaire, arbitre, supporter, comitard, dans son intégrité physique et morale.
4. Ne pas boire d'alcool et ne pas fumer dans les vestiaires, sur les aires de jeu et dans les zones neutres.
5. Eviter les écarts de langage ou grossièretés gratuites, garder son self-control en toute circonstance.

Assiduité – Ponctualité

1. Etre présent aussi régulièrement que possible aux entraînements et aux matchs. Il y va de sa propre progression et de celle de son équipe.
2. Prévenir (c'est-à-dire avertir avant) son entraîneur de son absence, de son arrivée tardive. Toute arrivée tardive doit être excusée auprès de l'entraîneur, avant de prendre part aux activités du groupe.
3. Respecter les lieux et heures de rendez-vous pour les entraînements et les matchs.
4. En cas d'absence à l'entraînement, prendre contact avec son entraîneur pour savoir si l'on est convoqué ou non.
5. En cas de blessure, mettre tout en œuvre pour être opérationnel au plus vite. Tenir au courant l'entraîneur de l'évolution de la blessure.

Sécurité

1. Le port des protège-tibias est obligatoire dans la pratique du football.
2. Eviter d'apporter au club tout objet, tout équipement de valeur, superflu pour la pratique du sport.
3. Se conformer aux consignes de sécurité énoncées par le formateur ou son délégué.
4. Les buts amovibles doivent être manipulés avec prudence, fixés au sol avant toute activité. Se suspendre aux buts est interdit. Les buts amovibles et le matériel de fixation seront remis en place après usage.
5. Par son comportement, ne pas mettre en danger ses partenaires sur et en dehors du terrain.
6. L'extrême prudence est de mise lors de l'accès au parking et des déplacements en voiture.

Equipement – Matériel.

1. Respecter le matériel, les locaux mis à votre disposition par le club. Participer à leur entretien et la remise en ordre.
2. Avoir un équipement en ordre : ballon gonflé et entretenu, chaussures adaptées et propres, protège-tibias, vêtements adaptés aux conditions climatiques, nécessaire de toilette, essuie...
3. Nettoyer régulièrement son matériel, aux endroits prévus (pas sous la douche !)
4. Ne rien laisser traîner qui salisse les installations : bandes adhésives (tape), bouteilles, emballages...
5. Respecter l'attribution des locaux, des terrains, des vestiaires (lieu, date, horaire!)

Sanctions

1. L'entraîneur / Le formateur peut prendre à l'égard d'un joueur les sanctions qu'il jugera utiles pour le bon déroulement des activités de l'équipe. Il en fera part au Responsable Technique de Formation (RTF) de sa catégorie. Le joueur (ou son représentant légal) pourront demander audience auprès du comité du Club pour statuer sur le bien-fondé de la sanction.
2. Toute inconvenance, toute nuisance au fonctionnement serein, tout acte contraire à l'esprit du jeu, à la bonne image du club ou/et aux dispositions du ROI entraînera, pour son auteur, une convocation à se présenter devant le comité du club qui avisera de la sanction à prendre : d'une simple mise en garde à la suspension de toute activité au sein du club sans remboursement de la cotisation.

Organisations

1. Aucune manifestation (vente de billets de tombolas, soupers,...) destinée à récolter des fonds autre que celles définies par le comité du club ne sera permise afin de maintenir la solidarité et l'équité entre les différentes catégories.

Lieu:	Nom & Prénom du membre:
Date:	Nom & Prénom du représentant légal: Signature du membre ou son représentant légal: